POLITIQUE DROITS HUMAINS DU GROUPE SNCF

1. Les engagements du groupe SNCF

Le respect des droits humains et des libertés fondamentales est une valeur essentielle du groupe SNCF. À travers la présente Politique Droits Humains, le groupe SNCF s'engage à respecter dans ses activités et dans les pays où elles s'exercent, les principes fondamentaux définis par la Charte internationale des Droits de l'Homme (qui inclut la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels), les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail, les Conventions fondamentales de l'OIT, la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale ainsi que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Le groupe SNCF s'est engagé dès 2003 à respecter et à intégrer pleinement les dix principes du Pacte Mondial des Nations unies (« Global Compact ») sur les droits humains, les normes internationales du travail et la lutte contre la corruption. Les actions mises en œuvre dans ce cadre contribuent à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. Plusieurs chartes et accords sous-tendent ces engagements vis-à-vis des clients, salariés et fournisseurs du Groupe.

Le Groupe s'applique en permanence à identifier, à évaluer et à prévenir les risques d'atteinte aux droits humains en mettant en œuvre un principe de diligence raisonnable dans tous ses modes opératoires. Le Groupe rend compte de l'ensemble de ces dispositions ainsi que des mesures prises pour remédier aux impacts négatifs de ces risques dans son « Plan de vigilance », conformément à la loi française sur le devoir de vigilance du 27 mars 2017 (n° 2017-399).

Les dirigeants et les salariés des sociétés du groupe SNCF, en France et dans le monde, sont les premiers ambassadeurs de cette Politique Droits Humains. Ils s'engagent à la respecter et la faire respecter, dans leurs relations entre eux et dans celles qu'ils entretiennent avec les clients, partenaires, fournisseurs et sous-traitants du Groupe.

Les principes énoncés dans cette Politique s'appliquent au même titre à tous les clients, salariés, fournisseurs et partenaires commerciaux du Groupe, et se traduisent par des engagements envers tous et pour chacun.

- SALARIES

Le groupe SNCF prend vis-à-vis de tous ses salariés, toutes dispositions ayant vocation à promouvoir un environnement de travail sûr et sain, en vue d'assurer leur santé et leur sécurité dans le cadre de leur activité professionnelle.

Dans leur relation contractuelle avec leurs salariés, les sociétés du Groupe veillent à assurer des conditions de travail décentes, ainsi qu'une rémunération juste et équitable au regard des conditions locales ou régionales dans lesquelles s'exercent ses activités.

Le groupe SNCF respecte par ailleurs la liberté d'association, le droit à la négociation collective de tous ses salariés ainsi que leur droit de rejoindre ou non une organisation syndicale. Des informations régulières sont données aux salariés du Groupe sur ses activités et résultats.

Le Groupe s'engage à promouvoir l'égalité des chances dans les processus de recrutement, et à favoriser la diversité et l'inclusion (au travers de chartes, d'accords collectifs et de certifications), en ne tolérant aucune forme de discrimination. Entreprise responsable, citoyenne et engagée, SNCF a ainsi à cœur de prendre soin de tous ses salariés au quotidien et de veiller au respect de leur dignité.

Conformément aux recommandations émises par l'OIT, le Groupe déploie dans toutes ses sociétés des politiques de formation et d'orientation professionnelle pour garantir l'employabilité et l'évolution professionnelle de ses salariés.

Des dispositifs de médiation, d'accompagnement psychologique, de conseil éthique et d'alerte éthique sont mis à disposition des salariés du groupe confrontés à des situations de relations interpersonnelles dégradées dans le cadre de leur travail.

Enfin, comme pour toutes ses parties prenantes, le Groupe s'engage à protéger les informations confidentielles et les données à caractère personnel de l'ensemble de ses salariés.

- CLIENTS

Par ses missions d'utilité publique, le groupe SNCF contribue au développement d'une mobilité sûre et durable des personnes et des biens. Par la recherche constante d'un comportement exemplaire, le Groupe s'efforce d'assurer au quotidien à tous ses clients, une égalité de traitement dans l'accès à ses services, en ne tolérant aucune forme de discrimination, harcèlement ou violence envers eux, notamment à l'égard des personnes les plus vulnérables.

Le Groupe s'engage également à protéger les informations confidentielles et les données à caractère personnel de ses clients. Le Groupe fournit à ses clients les informations qui leurs sont nécessaires et propose des services de médiation ou de réclamation à ceux qui estimeraient non tenus ces engagements à leur égard.

- COMMUNAUTES LOCALES ET TERRITOIRES

Par le biais d'un dialogue ouvert et inclusif, le groupe SNCF reconnaît et respecte les droits fondamentaux des communautés locales dans les pays où il opère. Plus largement, le Groupe, dans toutes ses activités, contribue au développement économique, environnemental et social des territoires, en favorisant les partenariats avec des acteurs de l'emploi local et en privilégiant un approvisionnement responsable et local pour améliorer l'inclusion des territoires excentrés.

- FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS

Le groupe SNCF s'oppose catégoriquement au recours au travail des enfants, au travail forcé et à toute autre forme de travail illégal ou d'esclavage moderne, au sein de ses propres activités comme dans ses chaînes d'approvisionnement. Cette exigence s'applique à tous ses partenaires commerciaux, afin de ne jamais promouvoir ou bénéficier indirectement de ces pratiques illégales. Par la promotion de sa Charte Éthique Groupe auprès de toutes ses parties prenantes, le groupe SNCF sollicite leur engagement à respecter et à faire respecter ces principes.

Le groupe SNCF développe une stratégie d'achats responsables, fondée sur un engagement fort de respect des droits humains. L'ensemble des produits et services achetés, susceptibles de mettre en jeu l'intégrité, la santé et la sécurité des personnes, sont évalués. Le Groupe accompagne ses fournisseurs et sous-traitants dans la mise en œuvre de sa Politique Droits Humains et exerce son influence pour que les actions de remédiation des risques soient apportées.

Dans ce cadre, toutes les sociétés du groupe SNCF exigent de leurs fournisseurs et de leurs sous-traitants une pleine adhésion aux chartes ou codes de conduite éthiques en vigueur sur leur périmètre.

2. La gouvernance des droits humains au sein du groupe SNCF

Le Groupe s'appuie sur un principe de diligence raisonnable pour s'assurer que sa politique et ses actions en faveur des droits humains soient effectives.

Le comité de la conformité et le comité d'éthique du Groupe sont les garants du respect des règles et engagements qui s'appliquent au Groupe, au regard notamment du devoir de vigilance. Les travaux de ces comités sont régulièrement supervisés et approuvés par le conseil d'administration SNCF.

Les sociétés du Groupe intègrent dans leur gouvernance des modalités de dialogue constructif et transparent avec leurs parties prenantes. Ce dialogue vise notamment à évaluer les impacts sur les droits humains, et cela dans une démarche de co-construction et d'amélioration continue.

Le groupe SNCF assure à tous collaborateurs ou tiers l'accès à un dispositif d'alerte permettant de signaler à ceux qui ont le pouvoir d'y mettre fin les pratiques non conformes ou illicites dont ils auraient eu connaissance. Toute personne qui l'utilise de bonne foi, ne saurait être poursuivie, sanctionnée ou licenciée de ce fait.

Les engagements du groupe SNCF pour les droits humains, s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue. Cette Politique pourra en conséquence faire l'objet de révisions régulières.

Nous, Président-Directeur Général de la société nationale SNCF, et Présidentes, Présidents, Directrices Générales et Directeurs Généraux des sept sociétés du Groupe, nous engageons résolument à promouvoir le contenu de cette Politique et à le mettre en œuvre dans chacune de nos sociétés et filiales contrôlées. Nous veillerons, avec l'ensemble de la ligne managériale, à ce qu'ils soient respectés partout et par tous au sein du Groupe.

Signatures

Jean-Pierre FARANDOU
Président-Directeur Général de la Société Nationale SNCF

Frédéric DELORME
Président de Fret SNCF

Christophe FANICHET
Président-Directeur Général
de SNCF Voyageurs

Matthieu CHABANEL
Président-Directeur Général
de SNCF Réseau

Marlène DOLVECK
Directrice Générale
de SNCF Gares & Connexions

Marie-Christine LOMBARD
Présidente de GEODIS

Marie-Ange DEBON
Présidente de Keolis